

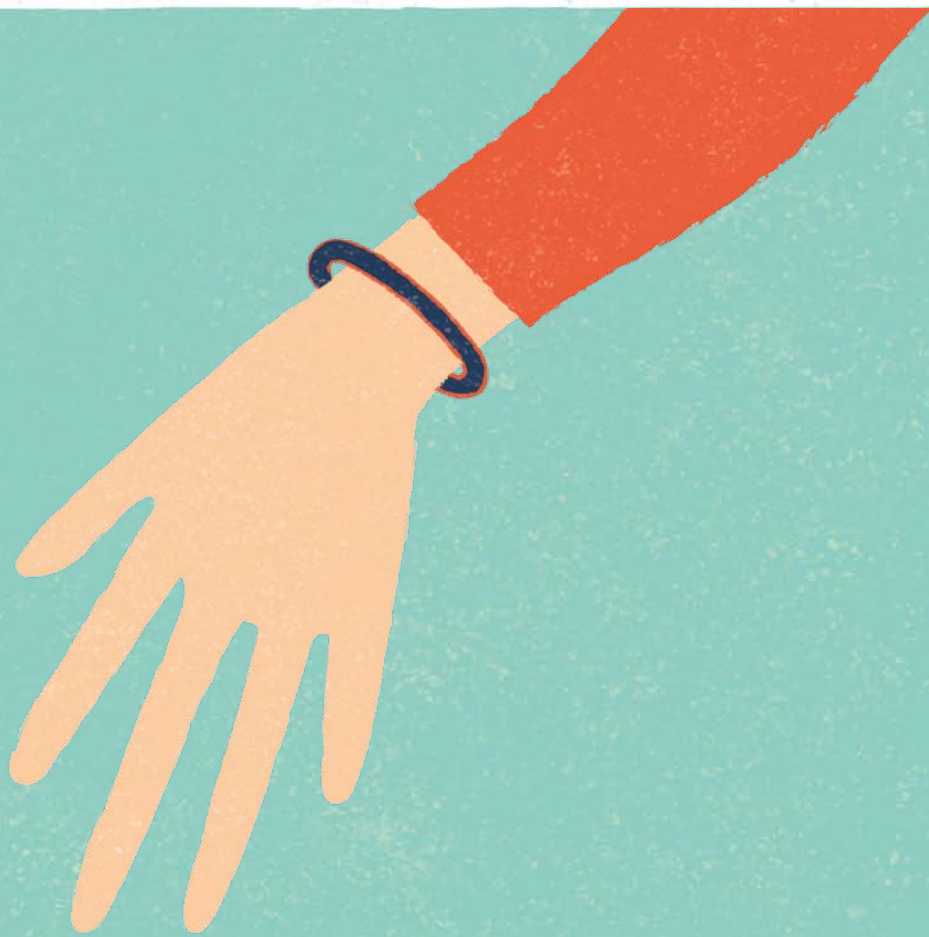
FOCUS

sur les aidants

Toutes les définitions, nationales, européennes, internationales, cherchent à cerner le rôle de l'aidant (soins, aide pour les actes de la vie quotidienne, démarches, activités domestiques, soutien psychologique...) et ont en commun le caractère non-professionnel de l'aide et sa régularité dans une situation de perte d'autonomie ou de handicap d'un proche.

Cependant, comme le souligne l'IRDES, dans son étude de 2012 *Les proches aidants demain: une ressource en voie de raréfaction en Europe*, la disponibilité de l'aide informelle est « remise en question par les évolutions en cours au sein de la famille et de la société: la diminution du nombre d'enfants par ménage, l'augmentation de la décohabitation intergénérationnelle et du nombre de familles recomposées, ainsi que la promotion du travail féminin ».

(Source: Michel Naiditch, Questions d'économie de la santé n° 176, IRDES, mai 2012.)



La loi ASV en France (2015) marque un grand pas pour les aidants : reconnaissance des proches aidants, droit au répit, dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant, congé de proche aidant (non rémunéré)...

Qu'en pensent les Français ?

Êtes-vous favorable à un renforcement des droits des aidants ?

18,4%
NE SE PRONONCENT PAS

4,1%
PAS DU TOUT FAVORABLES

4,8%
PEU FAVORABLES

26,1%
ASSEZ FAVORABLES

46,6%
TRÈS FAVORABLES

SOIT
72,7%
DE FAVORABLES

Cette année, encore, les Français affirment leur volonté de voir les droits des aidants renforcés :

on note une nette progression par rapport à 2015 (+ 6,6 points), notamment des très favorables (+ 11,8 points).

RH et délégués syndicaux sont eux aussi de plus en plus favorables au renforcement du droit des aidants (respectivement 76,7% et 78% de favorables). On note une forte prise de conscience des directions d'entreprise et des représentants des salariés.

Comment ces droits peuvent-ils être renforcés ?



Les aménagements d'horaires

sont perçus encore plus favorablement par les salariés et les particuliers (88% et 88,5% de favorables).



79%
RENFORCEMENT
DE L'AIDE
AU RÉPIT

88,1%

MAINTIEN DES
DROITS SOCIAUX
(droits à la retraite)



78,1%
POSSIBILITÉ
D'AMÉNAGEMENT
D'HORAIRE

Un salarié aidant serait-il moins réticent à informer son employeur de sa situation s'il pouvait bénéficier d'avantages ?



Les employeurs doivent-ils donner les moyens à leurs salariés aidants de mieux concilier vie professionnelle, personnelle et d'aidant ?



L'entreprise est concernée

La majorité des personnes interrogées pense qu'il est du ressort des employeurs, dans le cadre de leur politique RH ou de responsabilité sociale (RSE), de donner les moyens à leurs salariés aidants de mieux concilier vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant.

Les délégués syndicaux et les salariés sont encore plus favorables à cette proposition (respectivement à 59,3% et 69%).

Si oui, comment l'entreprise doit-elle intervenir ?

(347 individus, ceux ayant répondu « oui » à la question précédente)







L'aménagement des horaires et le développement du télétravail

sont les deux solutions les plus attendues par les Français. En revanche, les propositions relatives à une augmentation de coût ne sont pas perçues comme prioritaires.

Des attentes conformes à celles des salariés et des RH.

Qu'en pensent les aidants ?

Comparaison aidants salariés (102 individus)/salariés
et particuliers non-aidants (738 individus)

	SALARIÉS AIDANTS FAVORABLES	NON-AIDANTS FAVORABLES
 Possibilité d'aménagement d'horaires	84,3%	88,8%
 Maintien des droits sociaux (droits à la retraite)	81,4%	83,5%
 Renforcement de l'aide au répit	80,4%	81,3%
 Création de congés rémunérés	55,9%	45,8%

Il existe une **réelle cohérence** entre aidants et non-aidants sur les priorités, **sauf pour les congés rémunérés**, qui sont perçus plus favorablement par les aidants salariés (+ 10,1%).